

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 25 MARS 2016

Canton de

CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 1^{er} avril 2016

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Vendredi 18 mars 2016

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2016-19

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : Mme MERAND-DELERUE

OBJET

CONVENTION D'ADHESION A
L'ASSOCIATION DE GESTION DU
FICHIER COMMUN DE LA
DEMANDE LOCATIVE SOCIALE DU
RHONE - RENOUVELLEMENT

Etaients présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, M. PATUREL, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. MANINI, M. PROST, M. DIALLO, Mme BREMOND, M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK (par proc. à Mme HAMPARSOUMIAN), Mme GOYER (par proc. à M. PETIT), M. CIAPPARA, M. TAKI (par proc. à M. PATUREL), Mme BASDEREFF, M. CHAVANE (par proc. à M. COUTURIER), Mme DU GARDIN (par proc. à M. PROST), M. COUTURIER, Mme SEGUIN-JOURDAN, M. PETIT, Mme HAMZAOUI (à partir du N° 2016-26), Mme NICAISE (par proc. à M. MANINI jusqu'au N° 2016-20), Mme HAMPARSOUMIAN, Mme FRANÇOIS (par proc. à Mme CARRET), Mme CARLE, Mme BAJARD, M. DUREL (par proc. à M. MATTEUCCI), M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme MALAGON, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI (par proc. à Mme BAJARD), M. CHAISNÉ, Mme ROQUES (par proc. à Mme BREMOND)

Etait absent : /

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

Rapport de : M.O. CARRET

L'association de gestion du fichier commun de la demande locative sociale du Rhône a été créée le 4 mars 2011 à l'initiative des partenaires du logement social (Grand Lyon, État, ABC-HLM et organismes HLM, Département du Rhône, communes, collecteur Action Logement) avec pour objectifs :

- la simplification des démarches pour les demandeurs,
- la transparence des processus d'enregistrement,
- l'appui aux dispositifs concernant les publics prioritaires,
- l'amélioration de la production et de la connaissance statistique.

Après une phase de construction partenariale, le fichier commun a été mis en service en juin 2012.

Par délibération n° 2012-63 du 14 mai 2012, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer à l'Association de Gestion du Fichier Commun de la Demande Locative Sociale du Rhône et autorisé la signature de la convention correspondante par Monsieur le Député-Maire. Lors de la séance du Conseil Municipal du 22 juin 2015, Madame Geneviève SEGUIN-JOURDAN et Madame Marie-Odile CARRET ont été désignées respectivement titulaire et suppléante pour représenter la Ville de Caluire et Cuire auprès de l'association.

Cette dernière exerce ses activités dans le cadre législatif et réglementaire mis en place par l'article 117 de la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion et l'article 97 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR).

Comme le précisent ses statuts, l'association a pour objet :

- la gestion et l'administration du fichier commun de la demande locative sociale du Rhône,
- la gestion et la maintenance des systèmes informatiques associés permettant la mise en œuvre de la gestion partagée,
- l'assistance technique aux utilisateurs,
- toute action de formation,
- toutes missions d'animation professionnelle sur la gestion partagée de la demande de logement social qui lui seraient confiées,
- la production de statistiques sur la demande.

Cette adhésion permet à la Ville d'accéder, en consultation, aux demandes nominatives, l'enregistrement et la délivrance du numéro unique étant assurés par les autres partenaires (bailleurs sociaux, autres réservataires publics). Cet outil permet un meilleur accompagnement des demandeurs de logements sociaux, cette mission étant assurée par le CCAS en lien avec Madame Geneviève SEGUIN-JOURDAN, conseillère municipale déléguée au logement.

En contrepartie, la convention prévoit une participation financière modulée en fonction du profil d'accès, de la taille de la collectivité et du nombre de collectivités adhérentes : pour la Ville de Caluire et Cuire, la participation annuelle pour l'année 2016 serait de : 5 573 €, cette dernière étant révisée à chaque exercice.

La convention actuelle, signée par Monsieur le Député-Maire le 5 juin 2012, étant arrivée à échéance le 31 décembre 2015,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 42 voix pour,

- APPROUVE

la convention d'utilisation avec l'Association de gestion du Fichier commun de la demande locative du Rhône ci-annexée ;

- AUTORISE

Monsieur le Député-Maire à signer ladite convention pour une période d'un an, avec possibilité de reconduction annuelle dans la limite de 3 renouvellements, soit jusqu'au 31 décembre 2019.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 4 avril 2016
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET